

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **31 janvier 2025** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2025-01-05	<i>Date de convocation</i> 22 janvier 2025	<i>Date d'affichage</i> 22 janvier 2025
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 11	<i>Présents</i> 11	<i>Absent exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 11

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	

Était absent excusé

Objet : **Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) : approbation**

VU le Code Général des Collectivité Locales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2024_113 du 19 décembre 2024 arrêtant le Projet de Plan De Mobilité Simplifié ;

CONSIDERANT que ce Plan De Mobilité Simplifié a été élaboré en partenariat avec l'AGURAM et avec le soutien de la Région Grand Est ;

CONSIDERANT qu'au titre de l'article L. 1214-36-1 du Code des Transports, la CCHCPP sollicite la commune en tant que personne publique associée, pour émettre un avis sur ce projet ;

CONSIDERANT que conformément à l'article E1214-12 du Code des Transports, l'avis devra parvenir à la CCHCPP au plus tard 3 mois à compter du 8 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Plan De Mobilité Simplifié de la CCHCPP pour avis.

Après avoir pris connaissance du projet ;

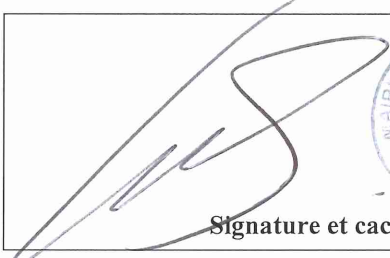

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur ce projet de Plan De Mobilité Simplifié.

Fait à Silly-sur-Nied, le 31 janvier 2025
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet